



**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ
CONCERNANT LES MATÉRIAUX AU CONTACT
DES DENRÉES ALIMENTAIRES (OBJETS ET ÉQUIPEMENTS)**



Le fabricant Icemedics SL déclare que le gant jetable vert, connu sous le nom de gants en nitrile vert MaxNitricecs Verde 610, avec les références 36002, 36003, 36004, 36005, a été importé en tenant compte des exigences de sécurité liées au contact alimentaire établies dans les directives et règlements européens.

Les spécifications contenues dans les normes européennes harmonisées pour les gants adaptés au contact alimentaire sont les suivantes :

- Règlement européen 10/2011, EN 1186-5:2022, qui établit la norme de base nécessaire pour la vérification de la migration des constituants et des objets en plastique destinés à entrer en contact avec les aliments.

Conformément au règlement (UE) 10/2011 de la Commission, la migration totale des produits mentionnés ci-dessus n'a pas dépassé 10 mg / dm² dans les conditions de test suivantes :

Simulant	Température	Temps	Migration mg / dm ²
Eau déionisée	5°C	30 min.	ND
Acide acétique à 3 %	5°C	30 min.	4
Éthanol à 10 %	5°C	30 min.	ND

L'organisme responsable de la certification et de la conformité réglementaire est SGS, faisant référence à ce rapport de test N° 4106656.

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant.

Valdemoro, le 15 mars 2022



ICEMEDICS
ICEMEDICS S.L. B-87284147

Carlos Cantavella Trapero, CEO